



RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE
TDJ Bourg de péage 9 et 10 Novembre
SAISON 2024/2025



Nom du tournoi :	TDJ Bourg de Péage
N° de dossier Poona :	2401387
Club ou comité organisateur du tournoi :	Comité Drôme-Ardèche et Badminton club de Bourg de Péage (BCBP)
Lieu de la compétition :	Salle Vercors Bourg de Péage

GÉNÉRALITÉS

1) La compétition est de type : Circuit Jeune

Elle se déroule en application des règlements de la FFbAD, de la ligue AURA et de ce présent règlement.

Si compétition jeunes ou catégorie jeunes avec tableaux à part, seront autorisés à participer :

Minibads OUI	Poussins OUI	Benjamins OUI	Minimes OUI	cadets OUI	Juniors OUI
Le niveau géographique de la compétition est :				Départemental / Comité	
2) La compétition se déroule du :			09/11	2024	au 10/11 2024

3) Dans :	1	salle(s) et sur	7	terrains
Salle 1 =		terrains		
Salle 2 =		terrains		
Salle 3 =		terrains		
Salle 4 =		terrains		

4) Le logiciel utilisé sera : BadNet

5) Le (la) juge-arbitre principal(e) est : Eric Audiffren

Ses décisions sont sans appel. Le juge-arbitre est en droit d'avertir, de sanctionner ou de disqualifier tout joueur ne respectant pas les règlements.

6) le (la) GÉO principal(e) est : Jonathan Caudron

Pour tout le reste du document, joueur pourra être au besoin remplacé par joueuse ou paire.

SÉRIES ET TABLEAUX

7) La compétition est ouverte aux joueurs allant de NC à R4 inclus, tous licenciés dans un club affilié à la FFbAD.

8) Les disciplines sont les suivantes :

SH oui	SD oui	DH oui	DD oui	Mx oui
--------	--------	--------	--------	--------

Préciser quelle(s) discipline(s) se joue(nt) sur quel jour ainsi que les incompatibilités de disciplines un même jour (simple et mixte par exemple) et/ou si le panachage est interdit (SD R - DD D par ex)

9) Chaque joueur peut participer à maximum : trois discipline(s)

10) Le tournoi se déroulera dans la mesure du possible en

Poules puis élimination directe

En cas de nécessité, les organisateurs en concertation avec le JA principal se réservent le droit de compléter, regrouper ou modifier les séries dans l'intérêt de la compétition.

11) Les matchs se joueront au meilleur des trois sets conformément à l'article 7 des règles officielles du badminton.

INSCRIPTIONS ET LISTE D'ATTENTE

12) L'inscription se fera

individuellement ou par club

13) La date limite de réception des inscriptions est fixée au

26/10

2024

Le nombre maximum de joueurs sera de

100

pour l'ensemble de la compétition

En cas de surnombre, la liste d'attente sera établie selon les critères suivants :

Critère 1 - Date d'inscription

Critère 2 - Date de paiement

14) Les inscriptions sont à faire : (remplir uniquement les lignes utiles)

adresse mail :

tournoi@bcbp26.fr

lien BadNet :

<https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=26869>

adresse postale :

15) Le joueur devra être licencié

à la date du tirage au sort

16) Les droits d'engagement sont de :

1 tableau

8

2 tableaux

11

3 tableaux

12

Par équipes

17) Le paiement se fera

individuellement ou par club

18) Le paiement est à effectuer

en ligne sur Bad Net ou par virement

IBAN : FR76 1027 8089 0600 0205 7290 116

BIC:CMCIFR2A

DOMICILIATION:CCM BOURG DE PEAGE

lien badnet: <https://badnet.fr/tournoi/public?eventid=26869>

19) Le CPPH ou le classement pris en compte sera celui du :

26/10

2024

La confection des tableaux sera effectuée le :

29/10

2024

La confection des tableaux sera faite en tenant compte

catégorie d'âge et du CPPH

FORFAITS

20) Les droits d'inscription sont remboursables en cas de **désistement notifié avant la date limite d'inscription**.

Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...).

21) Le joueur doit alors envoyer, au plus tard dans les cinq jours suivants la compétition, un justificatif à la ligue AURA à sophie.bluy@badminton-aura.org ainsi qu'une copie à l'organisateur pour que celui-ci puisse procéder au remboursement des frais d'inscription si le motif est légitime.

REPLACEMENTS

22) Les remplacements s'effectueront de la manière suivante :

En cas de forfait après la date du tirage au sort, les remplacements s'effectueront conformément aux dispositions de l'article 3.2.5 du RGC :

- En simple, le joueur défaillant pourra être remplacé par un joueur inscrit au tournoi dans l'ordre de priorité de la liste d'attente.
- En double, le joueur privé de son partenaire aura le choix de poursuivre la compétition avec un joueur proposé par le comité d'organisation, ou de refuser de poursuivre la compétition. Il sera alors déclaré forfait Involontaire.
- En cas de forfait d'une paire de double, elle pourra être remplacée par une paire inscrite au tournoi et figurant sur la liste d'attente, dans l'ordre de celle-ci.

DURANT LE TOURNOI

23) Tout joueur doit pointer dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation pour chaque jour de la compétition.

24) Tout joueur désirant s'absenter devra en aviser le juge arbitre.

25) Le volant de référence plume sera

Victor Queen

Le volant de référence plastique sera

Yonex Mavis 500

26) Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'heure annoncée par l'échéancier, qui est indicatif.

Les joueurs qui ne se présentent pas sur le terrain dans les 5 minutes suivant l'appel de leur match pourront être déclarés forfaits par le juge-arbitre sur le tableau concerné.

Le comité organisateur en accord avec le Juge-Arbitre se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.

27) Le mode d'arbitrage du tournoi sera

en auto-arbitrage intégral

28) Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum. Il ne pourra être réduit qu'à la demande de l'intéressé ou allongé sur décision du Juge-Arbitre.

29) A l'appel de leur match, les joueurs auront le droit à

trois minutes

de prise de contact avec le

terrain, **test des volants inclus à effectuer dès l'arrivée sur le terrain.**

30) Les feuilles des matchs

ne seront pas imprimées. Des ardoises seront à disposition au bord des terrains et le score des matchs devra être saisi sur les tablettes à disposition.

31) Pour tout volant touchant une structure fixe

À remettre une fois au service et faute en jeu

Pour tout volant touchant une structure amovible

À remettre au service comme en jeu

32) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accident.

33) La participation à ce tournoi implique l'acceptation de l'usage du nom et de l'image des participants à des fins de promotion du club et de son tournoi. En cas de refus, le signaler aux organisateurs.

34) Toute inscription au tournoi implique l'acceptation du présent règlement.

35) Pour les mineurs, un parent, un représentant du club ou un référent doit être présent dans la salle.

SPÉCIFICITÉS ET REMARQUES PARTICULIÈRES

Inscriptions : les minibads peuvent s'inscrire en catégorie poussin. Le surclassement d'une catégorie d'âge est autorisé. Le double

surclassement n'est pas autorisé. Un joueur ou une joueuse peut être surclassé(e) dans un seul ou plusieurs tableaux. Les joueurs seront retenus dans les tableaux selon les critères suivants : Critère 1 Date d'inscription - Critère 2 Date de paiement. Les joueurs non retenus dans les tableaux (joueurs en surnombre) constitueront la liste d'attente établie dans l'ordre des dates d'inscription."

Le tournoi débutera le samedi et le dimanche à 9 heures.

- Le samedi : SH et SD pour les catégories Minimes, cadets et juniors et DH, DD et DX pour les catégories poussins et benjamins.
- Et le dimanche: SH et SD pour les catégories poussins et benjamins et DH, DD et DX pour les Catégories Minimes, cadets et Juniors.

Tableau Minibad : Les rencontres Minibads auront lieu samedi en priorité et/ou dimanche si le nombre de participants impose plusieurs poules. La catégorie Minibad regroupe les filles et les garçons dans un seul et même tableau de simple. Leurs résultats ne seront pas intégrés dans la base Poona pour le classement officiel. Le déroulement des matchs se conformera aux dispositions de l'article 4.6 du règlement du Circuit Départemental Jeunes du Codep 07-26 – saison 2024/2025.

Coaching et scoring se conformeront aux dispositions du règlement cadre des TDJ – saison 2024/2025 (respectivement articles 4.3 et 4.7).

Tous les participants, le public ainsi que les autres personnes présentes lors du tournoi (adhérents du club, élus, personnalités sportives, bénévoles...) pourront être impliqués dans une démarche éco-responsable :

- De manière directe : via les Eco-cups, les produits locaux, la gestion des déchets...
- De manière indirecte : via des stands équitables, des expositions, du covoiturage...
- De manière générale : communiquer sur les enjeux de « rentrer dans une démarche écoresponsable sur une manifestation sportive ».